Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 64 (1926)
Heft: 5

Artikel: Pour dix minutes !
Autor: J.M.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-220087

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

64me ANNEE. — N° 5. *Fondé par L. MONNET et H. RENOU* **Samedi 30 janvier 1926**

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISSANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à
l'Agence de publicité : Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : *Suisse*, **un an Fr. 6.—**
six mois, Fr. 3.50 — *Etranger*, **port en sus.**

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.
Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

ARMOIRIES COMMUNALES

BAVOIS avait deux châteaux, nous dit le Dictionnaire historique, *château dessus* qui appartint aux nobles de Gléresse et le *château-dessous* aux nobles Champion. Voilà pourquoi Bavois porte sur son écu deux châteaux noirs crénelés d'argent sur un champ d'or.

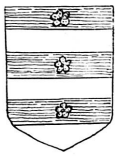

BOREX, au district de Nyon a repris, comme Vinzel, mais en les modifiant légèrement, les armes des Quisard qui furent seigneurs de la localité dès le XVIe siècle. Ces armes consistent en un écu formé de six bandes horizontales alternativement bleues et blanches, chaque bande bleue est chargée en son milieu d'une rose d'or (les Quisard ont des étoiles d'or à la place des roses). Ces armes furent adoptées en 1918.

DEMORET a voulu rappeler dans ses armes le souvenir de ses derniers seigneurs dès le XVIIIe siècle : les Doxat ; c'est pourquoi l'écu de cette localité porte un dauphin d'argent dont la queue, les nageoires et la crête sont rouges, cet animal est couronné d'or et se détache sur un fond noir.

Nous recevons de *Colombo (Indes)*, d'une fidèle amie du *Conteur*, l'amusant article que voici:

QUEMEINT ON CLLIOUT LE BET...

SEDE-vo, la tanta, que noûtra Sophie va mariâ le Julon à l'assesseu ? m'avâi de mon cousin Marque, la veillâ dâo Bounan. Ié fé l'ébahiâ, quand bin mè maufiâve, dû grantenet. Et lo Marque, tot conteint, desâi : «L'arâi todzô prâo à bâire et à medzi », tandi que la mare, pllie finne: « Ouaih ! mâ, porra-te passâ?» L'avâi, ma fâi, bein vu cè, tsi lo Julon et sa Sophie, cein bargagnive dza on mâi apri lo mariâdzo. Faut tot dere : l'assesseuse et se n'hommo, dâi braves dzeins tot parâi, avant passâ lâo via à se rognassi.

« Tarâi du fére dinse et dinse, vilho fou ! — Te n'è pas conteinta, va te fére fotre. — On n'einteindâi rein d'autro, tot lo long de l'annâïe, et lo Julon sè peinsâve qu'on ne pouâive pas fére autrameint.

Passâ lo premi mâi, ie s'è mét à ronnâ assebin, por tot, et tot lo dzor. Por on panaman maunet, on caïon eingoumâ, 'na dzenelhie crèvâïe, l'ètâi dâi reingainés que durâvon tota la senanna. La poûra Sophie plliorâvé dein son fordâ, quand sa mare, (on ne lâi dit pas la Fouine po rein) lâi a de : « Tè faut preindre lo dessus et parlâ hiaut, se te vâo la paix à l'hotô. »

Adan on dzor ,la Sophie a prâi son corâdzo et l'a de à se n'hommo : « Ie pu gagni ma vya pertôt sein itre mouargâïe quemin on tsin. Se te ne vâo pas tzandzi, vé ein service. » Lo Julon l'a zu pouâïre ; mâ, tot parâi, s'è pas reindu dâo coup : « Etiuta, Sophie, l'a-te de, se te no fâ, lo dzor de l'Abbaï, on dîna iô nion n'ausse on mot à redere, té djuro de ne plie ronnâ de ma vya » — « Va bin, dit Sophie ». L'ant invitâ lâo pareint de Rio-Graubon, lo Marque et sa fenna, et mè assebin. Fasâi tant tsaud qu'on a met la trâblia âo courti, dèzo on premâi. Sû lo coup de midzo, lè z'invitâ arrevâvant quand 'na dzenelhie a chauta sû la trâblia et l'a fé cein que vo sède, su lo biau manti proupro ! Qué fére ! la Sophie prein n'écouelletta et la met à botzon su la câïa, et nion n'a rein vu ! Lo dinâ, mè z'amis, i'ein è l'ivoué âo mor, âo fin bet dâo mondo ! La sepa, la daubâ, la tsambetta, la salarda, lè merveilles, tot ètâi rido bon et voudri pouâi cin medzi tant qu'à la fin de mè dzor.

Et quand la Sophie a de : « Tanta, âi-vo on reproudzo è fére âo medzi ? » ié répondu : « Tot ètâi fin bon, ma felhie, le Bon Dieu te le reinde ». Et tsacon l'a de dinse. Et vâi-te pas que ci maulhonnîto de Julon se bouete à dere : « Por mè, l'âi manquïe oquie, à stî dîna ? » — « Et quié ? — « Onno coffièra ! fâ ci maulélèvâ. Adan Sophie doûte l'ècouèlletta, lâi monte cein qu'avâi fé la dzenelhie et lâi fâ : « Monsu est servi ! »

Tanta Marion,

qui pense à son cher *Conteur*, sur la route des Indes.

POUR DIX MINUTES!

CEUX de nos cantons d'extrême frontière, partant dans une situation un peu difficile, économiquement parlant, les cantons de Genève et du Tessin, ont adressé au gouvernement fédéral certaines revendications. Ils allèguent que la satisfaction donnée à ces revendications ne serait qu'une naturelle et légitime compensation du désavantage qui résulte pour eux de leur situation géographique dans la Confédération.

Le canton du Tessin a obtenu gain de cause pour quelques-unes de ses réclamations. Il insiste au sujet des autres. Il a sans doute demandé beaucoup pour être sûr d'avoir quelque chose.

Les prétentions des Genevois nous importent d'autant plus que quelques-unes d'entre elles ne cadrent pas avec les intérêts vaudois, auxquels leur réalisation porterait préjudice. De là, entre voisins, des froissements qui, pour n'être pas graves, n'en sont pas moins très regrettables.

Au nombre des revendications genevoises, il en est une qui a déjà fait couler beaucoup d'encre : c'est le raccourci Morges-Bussigny. On sait que cette ligne, sur les traverses de laquelle on pourrait « faire les foins » avait été établie, si nous ne faisons erreur, alors que se discutait la création de la ligne Lausanne-Fribourg-Berne. Des intérêts particuliers intriguaient fort pour que de Morges on se dirigeât directement vers Puidoux et le canton de Fribourg, laissant ainsi Lausanne de côté. Mais les Lausannois, Eytel en tête, ne se laissèrent pas faire ; ils votèrent une subvention de cinq cent mille francs en faveur de la ligne directe par leur ville. Ce geste intelligent et généreux eut le résultat voulu, mais ne plut pas en haut lieu, où intriguaient les intérêts particuliers dont nous avons parlé. On décida de mettre la capitale sous régie ; une ville de vingt et quelques mille habitants — elle n'en avait guère plus alors — ne pouvait s'accorder le luxe d'une subvention si importante : c'était de la folie.

C'est pour répliquer à cet acte inélégant et injuste du gouvernement de ce temps-là que, lors de l'inauguration de la ligne dite « d'Oron », Lausanne se para comme jamais encore elle ne l'avait été et fit à ses invités une réception enthousiaste. Un des transparents, suspendu à une guirlande, portait ces mots ou à peu près : « L'herbe croîtra dans les rues de Lausanne, avant que la locomotive de Berne y arrive ». C'étaient les paroles prononcées dans une assemblée publique par l'un des adversaires du projet.

Lausanne satisfaite, le Morges-Bussigny, dont de vaines espérances avaient hâté la construction, fut abandonné, et c'est entre ses rails que pousse l'herbe qui devait verdir les rues de la capitale. La crainte des frais de démolition de ce tronçon en a assuré la conservation. Il est encore là.

Or nos bons voisins de Genève en demandent au département fédéral des chemins fer la remise en état et en exploitation. Ainsi, quand ils iraient dans le nord du canton ou à Neuchâtel, dans le Jura bernois ou à Bâle, leur serait épargnée la terrible obligation de passer par ce Lausanne maudit, une ville qui a le front de vouloir sa petite part de soleil et de jouer, comme d'autres son rôle dans le monde. C'est là tout le profit que retireraient les Genevois du rétablissement du Morges-Bussigny, car le gain de temps ne serait que de dix à douze minutes. Aussi bien, pour si peu de chose, les Chemins de fer fédéraux ne sont-ils pas très décidés à faire les frais de réparation de la ligne, d'autant que le rendement serait quasi nul.

Pour nous, personnellement, frais à part, s'il ne fallait que cette satisfaction, toute platonique, accordée à nos bons voisins, pour mettre un terme à ces incessantes et regrettables piques entre Vaudois et Genevois, nous ne verrions pas grand inconvénient à la concession.

En effet, si vraiment, affaires à part, car le canton de Vaud et Lausanne sont pour eux de bons clients, Lausanne produit un sentiment si désagréable à nos Confédérés du bout du lac et s'ils n'y viennent que pour «faire la tête», mieux vaut les laisser passer en marge par le Morges-Bussigny. Ils en seront plus heureux et nous pas plus malheureux.

J. M.

Une bonne farce. — Romieu, le fameux mystificateur, se promenait un jour en quête d'une bonne farce à faire. Il avisa soudain la devanture d'un marchand d'habits. Il examinait soigneusement les complets et les pardessus exposés dans la vitrine, lorsque le boutiquier sortit sur le pas de sa porte :

— Monsieur désire quelque chose ?

— Oui, mais je crois bien que vous n'aurez pas ce que je veux ? répondit Romieu, qui suivit le commerçant dans le magasin.

Le marchand d'habits sortit vestons, gilets, jaquettes, pardessus, pantalons, redingotes, etc...

Au bout d'un bon moment, Romieu lui avoua :

— Ce n'était pas la peine de me faire entrer et de démonter ainsi votre magasin. Vous n'avez pas, voyez-vous, ce que je veux...

— Et que voulez-vous donc ?

— Un fusil à deux coups, répondit alors Romieu avec le plus grand sérieux du monde.